

d'où s'ensuivent les programmes conjoints. Par ailleurs, le service qui doit être fourni et administré uniquement par la province, doit être d'une nature analogue à celui qui était assuré conjointement par les deux gouvernements.

Pour la plupart d'entre nous la formule de retrait semble très claire et très définie. Mais non pas pour les pseudo-révolutionnaires moisés et quelque peu vieillissants qui, de leur position avantageuse au siège du gouvernement de la province de Québec, réclament à cor et à cri l'administration des allocations familiales et de l'assurance-chômage, par exemple, et d'autres domaines ayant relevé jusqu'ici du gouvernement fédéral, soit en vertu d'un pouvoir particulier, soit en vertu de pouvoirs généraux.

Comment peuvent-ils s'en retirer alors qu'ils n'y ont jamais participé? Ils n'y ont jamais participé parce que ces questions relèvent du gouvernement fédéral. Je suis d'avis que ce n'est pas tellement une affaire de retrait qu'une tentative d'infiltration de leur part. Puis, ce sont leurs revendications relativement à la conduite des affaires extérieures, au droit de s'occuper des affaires bancaires grâce à la présumée mainmise sur des institutions parabancaires et dans tellement d'autres cas, dont aucun ne pourrait faire l'objet d'une véritable formule de retrait, car il s'agit de questions qui n'ont jamais relevé du gouvernement provincial. Certes, le gouvernement libéral d'Ottawa doit se rendre compte que nombre des propositions qu'il a préconisées, dont certaines sont comprises dans le discours du trône et d'autres ont fait l'objet de discussions, resteront en plan si on permet au Québec d'abord, et aux autres provinces ensuite, de s'infiltrer dans ces domaines.

Je ne crois pas exagérer en disant que la plupart de ceux qui, depuis deux ou trois ans, suivent les conférences fédérales-provinciales ont l'impression d'avoir un gouvernement fédéral faible et gauche, qui ne sait pas où il va ni ce qu'il veut, d'un gouvernement disposé à céder sur presque tous les points afin d'obtenir l'assentiment unanime à un dernier communiqué qui applaudit aux discussions «franches et fructueuses» en passant sous silence le butin qu'on lui a enlevé. L'image évoquée de cette partie n'est qu'une lamentable caricature d'un gouvernement.

Cela fait contraste avec ce qui semble être des délégations provinciales fortes, dynamiques, compétentes et exigeantes, qui dans certains cas, bien entendu, sont déraisonnables et prêtes à sacrifier le bien de la nation à des intérêts régionaux.

Il y aurait lieu de recommander, en passant au moins, qu'on accepte de rendre accessibles au public un grand nombre de ces conférences et d'en parler suffisamment par l'intermédiaire des organes publics d'information. Il n'y a aucun doute à mon avis que ceux qui pèchent le plus dans ce domaine sont les chefs du gouvernement du Québec dont l'attitude intransigeante et provocatrice, notamment au cours des derniers mois, dénote un mépris arrogant pour l'intérêt national.

Je ne m'attaque pas au Québec ou à la population du Québec. Certaines autres provinces ont formulé de temps à autre des demandes inacceptables. Mais il est regrettable que certains chefs du Québec aient présenté des revendications qui me semblent tout à fait déraisonnables et qui, en ce faisant, ont retenu l'attention des Canadiens.

Mais agissent-ils dans les meilleurs intérêts de la population du Québec? Je ne le crois pas. MM. Kierans, Lévesque et Wagner et certains de leurs collègues sont si infatués qu'ils semblent avoir oublié la fin, la signification et l'objectif réel du mouvement qui se poursuit dans le Québec et qu'un grand nombre d'entre nous surveillons avec satisfaction et plaisir. Ils sont tellement obsédés par les moyens qu'ils ont oublié la fin à réaliser.

Même si nous ne tenons pas compte d'une bonne partie de ce qu'a dit M. Lévesque lors de sa dernière visite à Ottawa, et même si nous acceptons le fait que depuis qu'il est dans la vie publique il a rarement manqué d'exprimer verbalement sa pensée, nous ne pouvons que comparer sa manière d'envisager le parti qu'il voudrait voir prendre à la province au slogan des compagnies ferroviaires sur l'avantage qu'a le passager de voyager par chemin de fer: «s'y rendre c'est la moitié du plaisir».

C'est maintenant le moment opportun d'examiner l'argument fortement et fréquemment invoqué que tout ce qui se fait, toutes les réclamations qui sont formulées peuvent être motivées par le fait que Québec n'est pas une province comme les autres. Cette remarque est juste si on lui prête l'un des sens qu'elle peut avoir et, à cet égard, je souscris volontiers à ce qu'elle sous-entend.

Si la Confédération a vu le jour et si la constitution a pris la forme que l'on sait c'est parce que dans une très grande mesure on a essayé de conserver certaines caractéristiques des habitants du Québec dont l'origine ethnique, la culture, le droit civil, la langue et le reste sont différents. Il est naturel et approprié de maintenir cette distinction, de préserver et de renforcer ces caractéristiques,